
Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250225-11-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2025

N° 11/25

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 13 février 2025
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 4 mars 2025

Objet de la délibération :

Approbation des comptes de gestion 2024

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	59
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	10
· Excusé(e)s :	7
· Non excusé(e)s :	18
- Votants	72

Résultat du vote	
- Pour :	71
- Contre :	0
- Abstention :	1

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 25 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le vingt-cinq février,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de février.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Joel BOLE à Vincent MARGUET, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Sandrine CLADY à Franck COLLINET, Jean-Pierre CUNCHON à Christian MESNIER, Christophe FAIVRE-PIERRET à Nathalie LAURENT, Christophe JOUVIN à Vanessa DORDOR, Angèle LIME à Maxime GROSHENRY, Mickael NICOLET à Adrien BART, Sarah VIONNET à Yves MOUGIN

Procuration

Suppléé(e)s

Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Joëlle MAURICE par Michèle BELIN, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT

Excusé(e)

Claude CHATELAIN, Yves CUINET, Danièle FIETIER, Nathalie KOWAL-BONDY, Martine LANDRY, Lydie SAGE, Pierre-André VOUILLOT

Absent(e)s

Guillaume AYMOUNIN, Christine BREUILLOT, Jean-Marc CARGNINO, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Yves GAMELON, Pascal GOSSE, Florian GRILLON, Elisabeth JACQUES, Sylvie LHERITIER, Chantal MARAUX, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO, Laetitia ROGNON, Patrick TELES, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Bernard HUOT-MARCHAND a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. Vincent MARGUET, 5^{ème} vice-président de la CCLL, présente aux conseillers communautaires les comptes de gestion 2024 établis par la Trésorière d'Ornans et les compare aux comptes administratifs du budget général et des budgets annexes du même exercice établis par la CCLL.

Ces documents s'avèrent conformes à la réalité budgétaire.

En conséquence, le vice-président demande à l'assemblée d'approuver les comptes de gestion de la Trésorière d'Ornans établis en conformité avec les comptes administratifs du budget général et des budgets annexes :

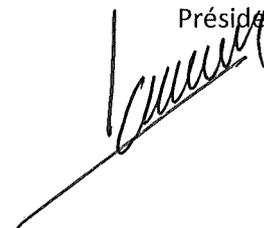
- Déchets ménagers
- SPANC
- Maison de santé
- Chaufferie bois
- ZAE la Louière
- ZAE Sous le bois
- ZAE Epeugney

A la majorité, avec 71 voix Pour et une voix d'abstention (M. Patrick SEBILE) pour le compte de gestion de la Chaufferie Bois, les membres présents approuvent les comptes de gestion 2024 de la Trésorière d'Ornans du Trésorier.

Fait et délibéré en séance, le 25.02.2025

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER

Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250225-11-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2025